



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE
87 rue de Turenne
75003 Paris

Affaire suivie par : CL

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 22/08/2025
Réf. CL/100575100726

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions du 17 juillet 2023 ont été extraites.

De ce fait, son permis de conduire est doté de dix points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI